
BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juillet 2017 à 18h00

A Savoie Hexapôle - MERY

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
ENTRELACS
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Martine REVOL
Christian BERGER
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint
Directeur des services à la population
Directeur Pôle Eau
Directrice du pôle ressources
Directrice de cabinet
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 23 Année : 2017

Exécutoire le : 18 JUIL. 2017

Affichée le : 18 JUIL. 2017

Visée le : 18 JUIL. 2017

ASSAINISSEMENT

Révision des zonages d'assainissement secteurs CCCA et CALB Elaboration du zonage d'assainissement et schéma directeur d'assainissement secteur CCCH Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le zonage de l'assainissement est une carte permettant de définir la solution d'assainissement - collectif ou non collectif - pour chacune des zones construites ou constructibles des territoires de Grand Lac.

Le zonage définit le mode d'assainissement à terme des propriétés, indépendamment des modalités de mise en œuvre du service dont il ne fait que préciser l'objet.

Le zonage est élaboré sur la base d'une étude de schéma directeur d'assainissement, qui prend en compte le fonctionnement actuel des réseaux et les perspectives de développement. L'étude du zonage permet d'estimer la faisabilité et le coût de la réhabilitation de l'assainissement non collectif, et de le comparer à la solution collective. Le zonage permet ensuite une programmation pluriannuelle des travaux d'assainissement sur le territoire.

Suite à la fusion des territoires et aux perspectives de développement (PLUi), le zonage sur la Chautagne doit être élaboré et révisé sur les territoires de la CCCA et de la CALB afin d'avoir une vision sur le territoire de Grand Lac et organiser les projets d'assainissement à venir. Afin de définir le nouveau zonage, il convient donc de faire des études spécifiques. La réalisation de ces études est envisagée sur le second semestre 2017. En complément de la définition du zonage il convient d'établir la stratégie d'assainissement (SDA) à retenir sur le territoire CCCH concernant le devenir des unités de traitement.

Le montant global prévisionnel s'élève à :

Pour création du zonage et SDA secteur SERRIERE/MOTZ :	76 000 € HT
Pour création du zonage et SDA sur CCCH hors SERRIERE/MOTZ :	75 000 € HT
Pour la révision du zonage d'assainissement CALB/CCCA :	55 000 € HT
TOTAL	206 000 € HT

Monsieur le Président propose de demander la subvention la plus élevée possible à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ceci dans le cadre du Contrat de Lac.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport
- AUTORISE le Président à demander les subventions correspondantes à l'Agence Rhône Méditerranée Corse.
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage des études en anticipation aux éventuelles décisions d'aide.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de financement.

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,
Dominique DQRD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Assainissement - Révision des zonages d'assainissement secteurs CCCA et CALB - Elaboration du zonage d'assainissement et schéma directeur d'assainissement secteur CCCH - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 18/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2017

Numéro de l'acte : d1970 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170712-d1970-DE

Date de décision : 12/07/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions